



## Déclaration liminaire CAPA des Professeurs certifié-e-s Janvier 2015

Nous avons déjà dénoncé il y a 3 ans l'organisation des élections professionnelles. Le vote électronique a posé de nombreux problèmes, et nous regrettons que l'ensemble du processus démocratique soit dépendant d'une poignée de techniciens : cela contrarie le contrôle démocratique. De plus, les flux de mails ont desservi l'intérêt des collègues pour ces élections.

Malgré des résultats décevants dans les trois fonctions publiques, la CGT reste la première organisation syndicale revendicative.

Les différentes réformes proposées par notre ministère nous inspirent quelques réflexions :

Ainsi, concernant l'éducation prioritaire, pour la CGT Educ'action, au vu du nombre restreint de réseaux et des annonces rectorales, cette carte est d'ores et déjà inacceptable. Le soi-disant plan de relance de l'Education prioritaire n'est que poudre aux yeux.

L'espoir d'une politique ambitieuse concernant l'éducation prioritaire avec le déploiement de moyens spécifiques à même d'adapter les pédagogies n'est pas là.

Finalement, le ministère fait un choix -budgétaire- lourd de conséquence : les effectifs des écoles et établissements de

l'éducation prioritaire ne diminueront pas. Toutes les études (Piketty, Valdenaire...) qui font apparaître qu'une baisse de 5 élèves par classe en éducation prioritaire réduirait de 46 % les inégalités de réussite scolaire en primaire et de 22 % en collège.

De plus, pour que cette politique de relance des ZEP soit cohérente et efficace il est important de repenser la coordination entre la politique d'éducation prioritaire et celle de la ville.

Après cette réforme, le ministère a annoncé la répartition des moyens pour la rentrée 2015. Il en ressort que Madame la ministre a beau se féliciter d'avoir pu obtenir 1 milliard d'euros supplémentaires pour l'éducation en 2015, sur le terrain, cela fera, en moyens, juste de quoi maintenir le taux d'encadrement face à une démographie en constante augmentation et appliquer la réforme des zones d'éducation prioritaires.

La CGT Educ'action est engagée dans les luttes avec tous les personnels : l'Éducation est notre priorité. Revendiquer avec la CGT Educ'action, c'est lutter pour :

- La création d'emplois statutaires pour toutes les catégories de personnels.
- Des moyens pour l'Éducation prioritaire.
- L'amélioration de nos conditions de travail (réduction du temps de travail, respect de nos missions, prise en compte de la santé au travail).
- Une revalorisation du traitement pour toutes et tous (rattrapage immédiat à hauteur de 400 euros par mois, soit 90 point d'indice, pas d'augmentation individuelle au

mérite, pas de rémunération nette inférieure à 1800 euros).

- Une retraite à 60 ans maximum ou avec 37,5 annuités, sans décote et 75 % du meilleur traitement.
- L'égalité femmes/hommes dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.

Concernant le sujet de la CAPA de ce matin, c'est l'occasion pour nous de dire que nous sommes opposés à la « carrière au mérite » telle qu'elle se pratique avec le système de notation et d'avancement actuel, et combien nous sommes favorables à l'avancement au même rythme pour tous. L'avancement est un droit qu'il faut distinguer de l'évaluation.

Nous, élus de la CGT Educ'action, pouvons témoigner du quotidien de plus en plus difficile de personnels qui n'arrivent plus à boucler leur budget face aux dépenses incompressibles que sont les frais de déplacement et de logement. En conséquence, le seul espoir d'augmentation de salaire des enseignants passe encore et toujours par une promotion d'échelon. Ce système injuste de promotion n'a pour but que de permettre à l'Etat de faire des économies en divisant les personnels et en laissant croire que certains sont « meilleurs » et sont « récompensés » alors que la majorité des collègues fait consciencieusement son travail.

La CGT Educ'action réaffirme son attachement à la qualification collective des personnels, au traitement équitable des carrières, et son opposition à une méritocratie infantilisante, source de division et de souffrance pour les personnels.

Afin de rétablir cette équité de traitement, nous demandons d'une part, l'attribution de la note moyenne d'inspection pour les personnes non inspectées dans une discipline au bout de 3 ans et d'autre part, qu'une harmonisation des barèmes interdisciplinaires soit mise en place sous le contrôle de la CAPA pour garantir une moyenne identique par échelon sur l'ensemble des disciplines.

Les élu-e-s CAPA

Laure Boushor

Benoît Noël